

# Entre 1235 et 1610, quelques hauts faits d'armes des bourreaux douaisiens...

Le Cercle d'études généalogiques du Douaisis (CEGD) s'intéresse cette année, dans son bulletin « Le Lien généalogique », à un thème funèbre mais intéressant : « Mourir à Douai ». Un thème fort bien décliné en différentes facettes, comme celle des bourreaux (4).

Jean-Luc Rochat | 23/08/2019

 Partager

 Twitter



« Scène de sorcellerie », tableau de David Teniers II, dit le jeune, peint en 1633. Photo repro MUSÉE DE LA CHARTEUSE.

En ces temps rudes où la religion pèse sur la société, « *la liste des supplicés douaisiens* » que donne le CEGD marque bien deux faits : **le crime d'hérésie d'abord, puis la chasse aux soi-disant sorcières plus tard**, sont à la base de la majorité des exécutions, où pour les premières on se passe très bien de bourreau.

Voici des extraits choisis de cette liste qui commence par une série d'hérétiques condamnés :

– « *2 mars 1235 : 10 hérétiques exécutés par le feu au Raquet, devant la comtesse Jeanne de Flandre, et les évêques d'Arras, de Tournai et de Cambrai.* »

– « 1419 : 6 hérétiques brûlés sur la place du marché aux blés ; 1420 : 16 hérétiques brûlés au Raquet ; 1420 : le prédicateur et 6 hérétiques sont brûlés sur la place d'armes avec leurs livres. »

S'intercale entre ces condamnés au bûcher la mise à mort, différente, d'un certain Hanot Maillet, en 1350, « **traîné et pendu pour avoir violé Jehanette Enlarde, 8 ans.** »

« *Il parvint à se redresser dont ce fut grande pitié car il était à moitié ars (brûlé).* »

– En 1439, enfin une exécution pour un motif différent : « **Étienne le Nicaise, faux-monnayeur, fut bouilli.** Assis sur une pièce de bois, il fut précipité dans l'eau mais ses liens lachèrent et il parvint à se redresser (...) » Suit un commentaire recopié par un greffier ou on ne sait qui puisque le déroulé des exécutions fait l'objet d'un rapport, que le CEGD a trouvé. Il est en vieux français et nous le donnons tel que : « (...) Il parvint à se redresser dont ce fut grande pitié car il était à moitié ars (brûlé) (\*). Plongé à nouveau dans la chaudière par le bourreau, il ne se relèvera plus. »

– « 1460 : Denise Grenier aurait é son enfant sans baptême et l'aurait donné au diable. Elle est brûlée au Raquet. » Probablement la première mise à mort de [Jehan Deleporte, premier bourreau de Douai, « embauché » en 1459.](#)

Après vient l'époque de l'acharnement sur les soi-disant sorcières.

– « 1679 : Marie Fournier, dite Marie à porions, née à Rouvroy est condamnée comme sorcière à être étranglée, jetée au feu, son corps traîné sur une claie jusqu'au Raquet. »

– « 1610 : 7 sorcières sont brûlées en sept mois selon un rituel immuable. Convaincue d'avoir adhéré au diable, la sorcière est condamnée à «estre traînée sur un esclai jusqu'au marché de ceste ville, sur ung eschaffault y dressé mise au supplice par etsrangement et le feu, pour y après sa charogne esre traînée au lieu patibulaire de ceste ville pour y estre attachée à un pieu et servir d'exemple et terreur à aultres (\*). » Tout est dit.

Nous avons laissé en romain les citations ou parties de citation tirées telles quelles des archives de l'époque et donc écrites en vieux français, en y ajoutant un astérisque à la fin.

---

## Des archives forcément incomplètes

On ne sait pas si la liste entière que donne le CEGD, pas très longue, est exhaustive. Il y a sûrement eu des morts dans des bagarres, des crimes passionnels, pour voler, etc. On voit mal la justice d'alors ne pas s'en soucier.

*« C'est un problème d'archives nous répond Étienne Louis, ancien directeur adjoint du service archéologique de la ville. Les archives conservées sont essentiellement comptables. Concernant le thème qui nous intéresse, pour réaliser telle exécution, la ville a dû dépenser combien ? Là où aucune dépense n'est engagée, l'événement est consigné mais détruit quelques années après pour faire de la place. C'est une attitude naturelle de destruction volontaire d'anciennes archives qui se pratique encore aujourd'hui. S'y ajoute un phénomène de destruction, lui involontaire mais fréquent : un incendie qui détruit tout ou partie d'un hôtel de ville, d'une abbaye, etc. S'y ajoutent les guerres. La Première et Seconde Guerres mondiales sont la cause de disparitions désastreuses : la quasi-totalité des archives municipales et départementales d'Arras en 1916, lors d'un bombardement allemand ; les archives municipales de Cambrai en 1918 ; et en 1940, les archives de Tournai, Mons et Laon, toujours lors d'un bombardement allemand, mais cette fois aérien. »*